



Sanofi et Bristol-Myers Squibb annoncent la restructuration de leur alliance

- Le nouvel accord simplifie l'alliance en rationalisant les responsabilités opérationnelles dans le respect des priorités stratégiques de chaque entreprise -

Paris, France et New York, NY - Le 3 octobre 2012 - Sanofi (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) et Bristol-Myers Squibb Company (NYSE: BMY) annoncent aujourd'hui la restructuration de leur alliance à long terme fructueuse, suite à la perte d'exclusivité de Plavix et d'Avapro/Avalide sur de nombreux grands marchés.

Selon les termes du nouvel accord, qui prendra effet le 1^{er} Janvier 2013, Bristol-Myers Squibb rendra à Sanofi ses droits sur Plavix et Avapro/Avalide dans le Monde, à l'exception des États-Unis et de Porto Rico pour Plavix, donnant à Sanofi le contrôle exclusif sur ces produits et sur leur commercialisation. En échange, Bristol-Myers Squibb recevra jusqu'en 2018 des paiements calculés sur les ventes de Plavix et d'Avapro/Avalide, produits de marque et génériques, réalisées par Sanofi dans le monde (hors États-Unis et Porto Rico pour Plavix), et Bristol-Myers Squibb recevra également un versement de 200 millions de dollars US de Sanofi en décembre 2018. Les droits sur Plavix aux États-Unis et à Porto Rico resteront inchangés et conformes aux modalités de l'accord initial jusqu'en décembre 2019.

« *Bristol-Myers Squibb et Sanofi ont noué une collaboration fructueuse et durable pour venir en aide aux patients atteints de maladies cardiovasculaires* », a indiqué Lamberto Andreotti, Directeur Général de Bristol-Myers Squibb. « *Ce nouvel accord simplifie les opérations et permettra à Bristol-Myers Squibb de se concentrer sur son portefeuille de R&D prometteur et innovant et d'asseoir les bases de ses futurs succès.* »

« *Notre alliance avec Bristol-Myers Squibb a été couronnée de succès et mutuellement bénéfique* », a déclaré Hanspeter Spek, Président, Opérations Globales de Sanofi. « *Le nouvel accord renforce les priorités stratégiques de Sanofi tout en continuant à proposer les bénéfices cliniques de ces produits bien établis à des millions de patients dans le monde.* »

De plus, selon les termes de l'accord, les différends en cours relatifs à l'alliance entre les deux sociétés ont été résolus. La résolution de ces différends comprend divers engagements par les deux sociétés, dont un paiement de 80 millions de dollars US par Bristol-Myers Squibb à Sanofi à titre de dédommagement pour le préjudice causé par la rupture de stock d'Avalide aux États-Unis, en 2011.



A propos de Sanofi

Sanofi est un leader mondial et diversifié de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients. Sanofi possède des atouts fondamentaux dans le domaine de la santé avec sept plateformes de croissance : la prise en charge du diabète, les vaccins humains, les produits innovants, la santé grand public, les marchés émergents, la santé animale et le nouveau Genzyme. Sanofi est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

A propos de Bristol-Myers Squibb

Bristol-Myers Squibb est une entreprise internationale de produits pharmaceutiques et de soins de santé dont la mission est de découvrir, développer et distribuer des médicaments innovants pour prolonger et améliorer la vie des êtres humains. Pour plus d'informations, voir le site Web www.bms.com ou Twitter <http://twitter.com/bmsnews>.

Déclarations prospectives de Sanofi

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2011 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2011 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Contacts :

Sanofi Relations Presse

Marisol Péron
+ (33) 1 53 77 45 02
mr@sanofi.com

Sanofi Relations Investisseurs

Sébastien Martel
+ (33) 1 53 77 45 45
ir@sanofi.com

Bristol-Myers Squibb Presse

Jennifer Fron Mauer
+ (1) 609 252 6579
Jennifer.mauer@bms.com

Bristol-Myers Squibb Relations Investisseurs

John Elicker
+ (1) 609 252 4611
john.ellicker@bms.com